Nations Unies S/RES/1775 (2007)



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2007

Résolution 1775 (2007)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5742e séance, le 14 septembre 2007

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1504 (2003) du 4 septembre 2003,

Ayant à l'esprit le paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Sachant que le mandat de procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de Mme Carla Del Ponte expire le 14 septembre 2007,

Considérant qu'il convient de faire en sorte que la transition entre le départ de Mme Del Ponte et l'entrée en fonction de son successeur s'opère sans heurt,

Ayant examiné la demande du Secrétaire général, tendant à voir proroger l'engagement de Mme Del Ponte du 15 septembre au 31 décembre 2007 (S/2007/538),

Notant que le Secrétaire général compte soumettre le nom du candidat qu'il présente au poste de procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Décide, nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 16 du Statut, de proroger une dernière fois, du 15 septembre au 31 décembre 2007, l'engagement de Mme Carla Del Ponte comme procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

07-50629 (F)